



Mairie de La Selle Guerschaise
9, Rue de l'Abbé François Lizé
35130 LA SELLE GUERCHAISE
02 99 96 46 72
mairie@laselleguerchaise.fr

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA SELLE GUERCHAISE

Séance du 12 juin 2025

Le 12 juin 2025 à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Ludovic LE SQUER, Maire de la commune.

Membres présents : M. LE SQUER Ludovic, Mme BOUGEARD Karine, M. MALÉCOT Didier, Mme LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule, M. BRUNEAU Joël, M. BARRET Alexandre, M. BAZIN Jean-Yves.

Arrivée de Mme Édith CAPELE à 20h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 09

Nombre de conseillers excusés : 1 – M. Alexandre DUBOS

Nombre de conseillers municipaux présents : 08

Nombre de Pouvoirs de vote : 0

Date de convocation : 06/06/2025

M. BARRET a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

Approbation du PV du Conseil municipal précédent

Délibérations :

- 1) Révision annuelle de la taxe d'aménagement
- 2) Validation de devis et demande de subvention fonds de concours Vitré Co – Réfection de la voirie communale
- 3) Taxe sur la publicité extérieure.

Questions diverses :

- Nettoyage de la salle communale et nouvelle gestion des locations (état des lieux, etc)
- Schéma mobilité intercommunal « MOVA »
- Gestion des poubelles autour du plan d'eau

Ouverture de la séance à 19h30

Approbation du procès-verbal du conseil municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, adopte le Procès-Verbal de la précédente réunion du 12 mai 2025.

Délibérations

M. le Maire rappelle le taux appliqué actuellement sur la commune :

Le taux de la taxe d'aménagement est fixé à 1% sur le territoire de la commune de La Selle Guerschaise.

- Exonération totale de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin, les serres de jardin destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 mètres carrés, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration (art 1635 quater E, 6°CIGI) sur le territoire de la commune de La Selle Guerschaise.

Le conseil choisit de ne pas augmenter la taxe d'aménagement et ne délibérera donc pas sur ce sujet.

N°2025/19

OBJET : Validation de devis et demande de subvention fonds de concours Vitré Co – Réfection de la voirie communale

Mme Édith CAPELE n'est pas présente pour cette délibération.

M. Le Maire expose qu'une réfection de la voirie est nécessaire. Aucun chantier n'a été réalisé sur la commune depuis plusieurs années.

3 sites sont concernés :

- Lot. Soleil Levant et Route de La Craupinière
- Route Gastines
- Route du Haut Bois

Trois devis de l'entreprise **LAGOUTE TP** pour un montant global de 8177,40 € TTC sont présentés au Conseil.

Les devis de l'entreprise **LAGOUTE TP** sont retenus.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Rénovation des sanitaires du camping

	DEPENSES HT		RECETTES HT
Réfection de la voirie communale	6814,50 €	Fonds de Concours 50 %	3407,25 €
		Autofinancement 50 %	3407,25 €
TOTAL	6814,50 €	TOTAL	6814,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, par un vote à main levée :

- Valide le devis de l'entreprise **LAGOUTE TP** pour un montant global de 8177,40 € TTC
- Valide le plan de financement,
- Autorise M. Le Maire à solliciter auprès de Vitré Communauté une subvention au titre du fonds de concours afin de financer ces travaux.
- Autorise M. Le Maire à réaliser les travaux mentionnés ci-dessus,
- Autorise M. Le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Taxe sur la publicité extérieure :

Le Conseil décide de ne pas fixer de taxe communale sur la publicité extérieure.

Questions diverses

- Nettoyage de la salle communale et nouvelle gestion des locations (état des lieux, etc)

Le conseil décide de solliciter la société de nettoyage VN pour les sanitaires de la salle 1 fois par semaine, un avenant va être demandé dans ce sens. Une demande d'un forfait nettoyage complet de la salle va être demandé également de manière exceptionnelle.

L'achat de matériel de nettoyage (seau à roulettes, balai serpillière extra large,...) sera nécessaire pour les locations.

Une société de conciergerie pourrait être contactée pour la gestion des états des lieux. Les recherches vont être effectuées par Mme BOUGEARD.

- Schéma mobilité intercommunal « MOVA » Présentation par M. Le Maire
- Matinée citoyenne : des habitants enthousiastes ont embelli les extérieurs de la commune.

- Gestion des poubelles autour du plan d'eau : Les poubelles vont être supprimées, chacun devra emmener ses déchets. M. Le Maire prendra un arrêté municipal à ce sujet.
- L'exposition photo est installée, l'inauguration a eu lieu à l'artothèque. Pour la journée du patrimoine le samedi 20/09 un atelier d'aquarelle est prévu et une découverte de l'expo avec une médiatrice de l'artothèque vitré.
- Achat de tables de pique-nique pour l'étang et le camping : Le Conseil autorise M. Le Maire à procéder à l'achat de 5 tables de pique-nique.

Délibérations - liste

Membres présents : M. LE SQUER Ludovic, Mme BOUGEARD Karine, M. MALECOT Didier, M. BRUNEAU Joël, Mme LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule, M. BAZIN Jean-Yves, M. BARRET Alexandre.

N°2025/19

OBJET : Validation de devis et demande de subvention fonds de concours Vitré Co – Réfection de la voirie communale

La séance est levée à 21h00 – Date du Prochain conseil : 13 septembre 2025

Le/la secrétaire



Le 13.09.2025

Le Maire
Ludovic LE SQUER



le 13 09 2025